

Ba 16. Feb. 72 18



Kopie wurde am 16.2.1972 an die Abteilung für Verwaltungsangelegenheiten gesandt. "Wir verweisen auf die Bemerkungen am Schluss des 1. Abschnitts auf Seite 4.

dodis.ch/36279

AMBASSADE DE SUISSE  
EN ITALIE

00197 ROME, le 26 janvier 1972  
Largo Elvetia - Via Barnaba Oriani, 6r  
Tél. 803-64r

Réf.: 331.0. - RH/vz

PERSONNELLE

Monsieur l'Ambassadeur E. Thalmann  
Secrétaire général du  
Département politique fédéral

B e r n e

Relations italo-suisses

an	GEHM BA STB		c/a
Datum	31.1.72	19.16.72	16.2
Vise	V. Thalmann STB		STB
E-F-D	31. Jan. 1972		
Ref.	p. D. 15. 21. J.		

Monsieur l'Ambassadeur,

Un séjour de quatre ans et quelques mois en Italie m'a permis de constater que les relations entre nos deux pays sont allées en se détériorant graduellement. Déjà à mon arrivée, j'avais réalisé combien le climat avait changé par rapport à ce que j'avais expérimenté dans les années 1949-51. Le contraste est encore plus frappant si je remonte aux années plus lointaines de l'avant-guerre quand existaient, au niveau du Conseil fédéral ou des parlementaires, des liens très vivants et suivis entre personnalités suisses et italiennes.

Dans l'après-guerre, l'Italie nouvelle nous a été reconnaissante du refuge accordé à nombre de ses exilés politiques ainsi qu'à l'aide que la Suisse accorda à ce pays pour sa reconstruction. Par la suite, sans doute en raison de la nouvelle orientation politique de l'Italie, les rapports personnels ou d'amitié semblent s'être quelque peu refroidis. Depuis 1964 enfin, la question des travailleurs italiens en Suisse a causé un certain malaise qui s'est accentué, sous la pression des syndicats, durant ces dernières années.

- 2 -

Sans doute, au niveau officiel en tous les cas, les relations sont-elles encore bonnes et correctes, mais il y a une certaine réticence des deux côtés. Alors qu'en ce qui concerne la politique d'intégration européenne, la position de l'Italie à notre égard s'est quelque peu assouplie, au moins temporairement, le gouvernement italien suivi par l'opinion publique et la presse, ou peut-être subissant leur influence, se montre déçu de ce qu'il appelle notre immobilisme ou notre politique de la peur en ce qui concerne le statut des ouvriers italiens en Suisse. Parallèlement se sont développés en Suisse les mouvements nationalistes que nous connaissons et une certaine lassitude ou agacement à l'égard des revendications italiennes et du ton que trop de journaux italiens ont adopté à l'égard de notre pays.

Alors que les relations entre nos deux pays devraient être particulièrement étroites et chaleureuses, elles me semblent être devenues aujourd'hui plus distantes et plus tièdes que celles qui unissent la Suisse à ses autres voisins. Il est naturellement difficile de forcer le cours des choses, néanmoins, je pense que la Suisse, comme l'Italie, aurait tout intérêt à retrouver ce climat de confiance et de respect réciproque que nous avons connu. Si, au contraire, la situation actuelle devait se figer ou empirer, il serait très difficile de recréer cette atmosphère de vraie entente qui a caractérisé des périodes antérieures. Nous n'avons évidemment pas d'influence sur la voie que l'Italie elle-même entend suivre, mais nous aurions tort je crois de la négliger ou de nous laisser décourager par certaines réactions qui expliquent le climat social et politique si tendu de ce pays.

Tout progrès dans la question du statut des ouvriers italiens en Suisse contribuera plus que tout autre chose

./.

- 3 -

à améliorer nos relations. Ce problème est considéré ici d'importance nationale et tout gouvernement, quelle que soit sa formation, devra en tenir compte. Heureusement, les contacts directs entre syndicats suisses et italiens semblent avoir quelque peu apaisé ces derniers.

Toutefois ce problème ne devrait pas nous faire perdre de vue les autres possibilités de rapprochement sur le plan politique ou culturel. Une visite officielle à Rome, de votre part d'abord, puis du Chef du Département ou d'un autre membre du Conseil fédéral, serait certainement très utile et possible, aussitôt que nous connaîtrons l'issue de la crise actuelle, même si elle ne devait aboutir qu'à une solution provisoire. Dans le domaine culturel, cette Ambassade a fait plusieurs suggestions: publication d'un bulletin d'information; visites de journalistes en Suisse; création d'un comité national présidé par une personnalité importante en faveur de Venise, etc. Ces suggestions ont été discutées, mais semblent s'être ensablées depuis. Peut-être existerait-il des possibilités de contact dans d'autres domaines. En 1968, nous avons procédé, à Berne, à un examen général du contentieux italo-suisse (voir rapport du Département politique du 5 juin 1968 - p.b.15.21.1.). Les problèmes ont changé depuis, il est vrai, mais je me demande s'il ne serait pas opportun de les réexaminer à nouveau dans leur ensemble et dans leur contexte actuel. Sans doute, le manque de temps et de personnel rend-il plus difficile des exercices de cette nature, mais il me semble qu'il y aurait une certaine importance à ce que l'ensemble de nos relations fasse, à un niveau suffisamment élevé, l'objet d'un examen d'ensemble par un groupe restreint qui serait à même d'avoir une vue d'ensemble sur les problèmes politiques, économiques,

./.

- 4 -

sociaux et culturels qui conditionnent nos relations réciproques actuelles. Un certain manque d'information de la part de la centrale se fait quelquefois sentir qui nous place dans une position inconfortable vis-à-vis de nos partenaires italiens, à certaines occasions. Peut-être conviendrait-il également de vouer quelque attention à ce problème. Une autre possibilité serait de faire le point des relations italo-suissees à l'occasion d'un rapport ad hoc au Conseil fédéral. Enfin, je relève également la difficulté de trouver, surtout pour le personnel consulaire, des agents ayant une connaissance suffisante de l'italien. Ce serait également un élément à prendre en considération pour l'avenir.

Ce ne sont ici que quelques suggestions que je me permets de soumettre pour examen, sans vouloir en aucune façon dramatiser la situation. Bien entendu, je serai toujours volontiers à votre disposition pour un entretien lors d'un passage à la centrale.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

